



**M
O
S
N
A
C

I
N
F
O
S

56**

Février 2024

Sommaire

Le Mot du Maire	
Comptes rendus des	
Conseils Municipaux	P. 3
Vie de la commune	P. 9
État civil	P. 13
La vie associative	P. 14
(Écrits des associations)	
Infos	P. 19

Mosnacais, Mosnacaïses,

Après tous les dérèglements climatiques de ces derniers mois, je veux souhaiter mes vœux les meilleurs pour 2024, tout particulièrement à ceux qui n'ont pas pu assister au rendez-vous annuel de mes vœux publics.

Cette soirée fut pour nous l'occasion d'honorer nos collègues et amis pour leur implication dans la vie communale.

En ce qui concerne les inondations, je tiens à remercier tous les bénévoles qui se sont proposés spontanément pour aider de quelque manière que ce soit les personnes en difficultés.

A tous les sinistrés, je leur souhaite bon courage et les assure de notre soutien.

Pour info, Mosnac a été reconnu commune sinistrée (arrêté ministériel du 18 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).

A Nouvelle Année, Nouveaux Projets. L'équipe municipale est toujours active et progressiste.

La rédaction de Mosnac info vous tiendra toujours au courant de nos travaux.

N'oubliez pas de consulter régulièrement Panneau Pocket pour vous tenir informé de la vie communale et associative, toujours riche en dynamisme et réalisme.

Responsable de la publication :

GERVREAU Didier

Rédaction et mise en page :

TALANDIER Virginia,
LAURET Véronique
FONTENAUD Jessica

Photo de couverture prise par
FONTENAUD Jessica
Photo de page de garde prise par
COUDREAU Lucas

Imprimé par SEDI Equipement

Mosnac'ment vôtre,

Didier Gervreau, le Maire

Conseil Municipal du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Mosnac, sous la présidence de Mr GERVREAU Didier, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

Présents : Mesdames Virginia TALANDIER, Véronique LAURET et Julie KAHN.

Et Messieurs Didier GERVREAU, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU, Thierry GAILLARD, Nicolas DELPEUT et Jean-Baptiste RAUD.

Absente excusée : Nadine JEANNEAUD donne procuration à Mr LARGEAU.

Madame Julie KAHN a été élue secrétaire.

1. **Approbation du compte rendu du 6 juillet 2023**

✓ Vote à l'unanimité

2. **Avancement des travaux**

- Contrat de maintenance de l'église avec l'entreprise Macé.
- Renouvellement du réseau d'eau potable (chez Coudinier).
- Installation de lampadaires au lotissement les Pommeraies.

3. **Participation financière à la protection sociale des agents titulaires**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation financière au maintien de salaire et à la complémentaire de santé des agents titulaires est obligatoire et que son montant minimum est de 7€ par mois.

✓ Le conseil accepte à l'unanimité de régler la somme de 7€.

4. **Travaux de rénovation énergétique : 8 rue du stade**

Monsieur le Maire annonce que les locations auront pour obligation, en 2025, d'être en classe énergétique A, B, C ou D. Le logement 8 rue du stade aura besoin de travaux pour répondre à ces critères de classification.

✓ Le conseil propose de demander une aide financière à la DSIL et la DETR (50 à 60%) pour effectuer les travaux nécessaires.

5. **Délibération pour un projet d'éoliennes à St Germain du Seudre**

Mr le Maire expose aux conseillers municipaux que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE, pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre. Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5 m.

✓ Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable : 6 voix contre ,1 voix pour et 3 abstentions.

6. **Projet du terrain multisports**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ANS n'a pas retenu le dossier du terrain multisports pour l'obtention de subventions.

✓ Le conseil décide de reporter à l'année prochaine le projet et de refaire des demandes de subventions.

7. Coffrets cadeaux aux aînés et Noël du personnel :

Le conseil Municipal souhaite renouveler l'opération des coffrets cadeaux pour nos aînés, soit un total de 44 administrés.

Noël du personnel : 5 employés concernés.

Le Noël du personnel aura lieu le 14 décembre à 18h30.

8. Lotissement tranche 2 : permis d'aménager

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la tranche 1 du lotissement est terminée. Tous les lots ont été vendus. On peut commencer la tranche 2. Il faut déposer le permis d'aménager auprès de la CDCHS. Le conseil Municipal approuve, décide d'entamer la procédure et de déposer la demande de permis d'aménager.

Compte rendu de commission

- Pont des Seignes : Véronique LAURET

Questions diverses :

- DETR : subvention accordée pour la salle des fêtes.
- Locataire de la poste : fin du bail le 29/10/2023.
- Maison insalubre : mise en place d'une procédure de péril.
- Projet d'installation de Mobil home au camping.
- Défibrillateur à inscrire au budget 2024.
- Terrain de Mr Fourtet : documents d'arpentage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 23h40.
Prochaine réunion le jeudi 16 novembre à 20h30.



Projet du terrain multisports

Conseil Municipal du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Mosnac, sous la présidence de Mr GERVREAU Didier, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Présents : Mesdames Virginia TALANDIER, Véronique LAURET et Julie KAHN.

Et Messieurs Didier GERVREAU, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU, Thierry GAILLARD et Jean-Baptiste RAUD.

Absents excusés : Nadine JEANNEAUD donne procuration à Mr LARGEAU.

Nicolas DELPEUT.

Madame Julie KAHN a été élue secrétaire.

1. **Approbation du Compte rendu du 21/09/2023**

✓ Vote à l'unanimité

2. **Avancement des travaux**

- Travaux sur la Seugne.
- Réseau d'eau potable. Fin de travaux à Coudinier.
- Travaux de réfection de la toiture de la sacristie.
- Avancement du projet de la salle associative : dépôt du permis de construire.
- Résiliation de l'abonnement téléphonique du camping (nouveau téléphone portable).

3. **Achat de terrains**

Monsieur le Maire indique la possibilité d'acheter un bout de l'île (593m²) situé au camping et le passage qui remonte à l'église (223m²). La commune se positionne sur son achat. Le prix sera à négocier.

La succession de Mme TOURNAT souhaite vendre une parcelle de bois. Monsieur le maire propose au conseil de l'acquiescer.

✓ Le conseil accepte à l'unanimité l'achat de l'île et de la parcelle de bois.

4. **Vente de terrains**

Suite à un problème cadastral, la commune va vendre un bout de terrain à Mr Fourtet pour permettre l'accès à la maison située derrière la gare.

5. **Immeuble insalubre**

Monsieur le Maire explique l'urgence à effectuer des travaux dans le logement insalubre, route de St Grégoire. Il faut sécuriser l'habitation en abattant un mur qui menace de tomber. Pour effectuer les travaux, la commune doit voter des crédits. Un remboursement par le propriétaire sera effectué ultérieurement puisqu'il s'agit uniquement d'une avance.

✓ Le conseil valide à l'unanimité le vote de crédits.

6. **Logement de la poste fin de bail**

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement de la poste a donné son préavis et quitte le logement au 1^{er} novembre. Un nouveau locataire reprendra à partir du 15 novembre. Le loyer sera de 600€ par mois.

7. Recensement de la population

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut définir le montant des frais et la rémunération pour la mission de Mme Fontenaud la coordinatrice et agent recenseur, pour la période du 18 janvier au 17 février 2024. Le maire propose le paiement des heures effectuées en heures supplémentaires.

✓ Le conseil valide à l'unanimité le paiement des heures supplémentaires.

8. Etude de marché suite à l'augmentation de l'assurance

Monsieur le Maire annonce une augmentation de l'assurance Groupama. Il serait nécessaire de faire une comparaison avec d'autres compagnies.

Mr LARGEAU propose de comparer les offres de la concurrence.

9. Proposition du centre de gestion d'une étude mutualisée pour la protection sociale

Monsieur Le Maire informe que le Centre de gestion de la Charente-Maritime se propose pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

✓ Le conseil valide à l'unanimité la proposition du centre de gestion.

10. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle des agents publics

Le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et d'en déterminer les modalités de versement pour tous les employés de la commune.

✓ Le conseil accepte à l'unanimité.

Comptes rendus de commissions :

- Conseil Ecole : Julie KAHN.
- ENR (zones énergies renouvelables) : Thierry GAILLARD.
- Réunion défense incendie : Thierry GAILLARD.
- SYMBAS: Didier GERVREAU.
- Carrefour des communes : Christian LARGEAU et Didier GERVREAU.
- SIVOS : Julie KAHN.
- Prévention du suicide : Virginia TALANDIER.

Questions diverses :

- Cafetière salle du foot.
- Main courante Salle des fêtes.
- Estivales 2024.
- Proposition du fond vert (énergies renouvelables).
- Mobil home au camping.
- Maire honoraire (Marie-Claude Grelard).
- PCS (plan communal de sauvegarde).
- Projets investissement 2024.
- Vœux du maire : vendredi 12 janvier 2024 à 19h.
- Distribution des colis pour nos aînés.
- Colis Noël des salariés le 14 décembre 2023.
- Balayage route communale (VC24 carrefour de la D137).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 23h25.
Prochaine réunion le jeudi 8 février à 20h30.

Conseil Municipal du 8 février 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le huit février, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac, régulièrement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire, à la mairie de Mosnac, sous la présidence du Maire Didier GERVREAU.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1 février 2024

Présents : Mesdames Virginia TALANDIER, Véronique LAURET et Julie KAHN.

Et Messieurs Didier GERVREAU, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU, Thierry GAILLARD et Jean-Baptiste RAUD.

Absents excusés : Nadine JEANNEAUD donne procuration à Mr LARGEAU
Nicolas DELPEUT.

Monsieur Christian LARGEAU a été élu secrétaire.

1. **Approbation du Compte rendu du 16/11/2023**

✓ Vote à l'unanimité

2. **Avancement des travaux** :

- Réception des travaux de réseau d'eau potable au lieu-dit le Coudinier.
- Remplacement de plaques du plafond et de pavés lumineuses à la salle des fêtes.

3. **Logement 10 rue du stade**

- Etat des lieux : logement rendu très propre.
- Restitution de la caution à Mme Aury et Mr Chevalier.
- Loyer 600€ par mois pour la nouvelle locataire Mme Vérard.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le contrat de location.

✓ Vote à l'unanimité

4. **ATEL convention**

- 1€ de cotisation par habitant.
- Tarif horaire préférentiel : 11.55€.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention

✓ Vote à l'unanimité

5. **Projet EPR2 (Centrale nucléaire du Blayais)**

✓ Vote à l'unanimité pour la construction d'un nouveau réacteur.

6. **Lancement tranche 2 du lotissement**

Le Maire propose de solliciter la même entreprise qui est intervenue pour la tranche 1, pour l'étude et la réalisation.

✓ Vote à l'unanimité

7. Débat d'Orientation Budgétaire

Reste à réaliser :

photocopieur, aménagement du devant de la mairie, groupement de commande PLU, Soluris renouvellement informatique, Frais d'étude de la future Salle Associative, petit équipement, Défense incendie.

Nouveaux projets :

- Tranche 2 du lotissement.
- Terrain multisports.
- Mobil home terrain de camping : travaux aménagement + équipement.
- Travaux logement 8 rue du stade : fenêtres, chauffage, isolation...
- Plan communal de sauvegarde.
- Achat d'un défibrillateur.
- SDEER : projet de panneaux photovoltaïques (école ou salle des fêtes).
- Poursuite des enfouissements des réseaux.
- Panneaux de signalisation.
- Voirie.
- Campagne stérilisation des chats.
- Subventions aux associations.

Comptes rendus de commissions :

- Communauté de Communes : Didier GERVREAU.
- Voirie : Thierry GAILLARD et Didier GERVREAU.
- SIVOS : Julie KAHN.
- SIVU : Julie KAHN.
- FNATH : Virginia TALANDIER.
- Association centre social Pont des Seignes : Véronique LAURET.
- AG Mosnac Animations : Christian LARGEAU.
- SYMBAS : Didier GERVREAU.
- PLU : Didier GERVREAU et Christian LARGEAU.

Question Diverse :

- Haute Saintonge propre : le 6 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 23h50.
Prochaine réunion le jeudi 4 avril à 20h30.



Cérémonie du 11 novembre 2023



Comme chaque année, l'association Intercommunale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre a organisé les cérémonies commémoratives sur les communes de Mosnac, St Grégoire d'Ardenne, St Georges d'Antignac et Clion.

Cette année, la chorale « le Grillon » est venue interpréter 2 chants lors de la cérémonie à Mosnac. Mr Le Maire les a remercié de leur présence ainsi que celle des porte-drapeaux, des enseignants, des membres du Conseil Municipal et l'ensemble de la population qui s'est déplacée.

Un vin d'honneur a été offert par la Municipalité de Clion.



Chorale le « grillon »



Inondations sur la commune

La commune a connu un épisode de pluie intense en décembre 2023 qui a engendré l'inondation de plusieurs maisons à Chardet et au Grand Moulin et des routes barrées. Le Maire tient à remercier la population qui s'est portée volontaire pour aider les sinistrés.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune.



Village de Chardet



Décorations de Noël

Cette année, la commune, en plus des traditionnelles guirlandes électriques de Noël, a installé des décorations à la mairie, la poste, l'église, la salle des fêtes et l'école. C'est l'œuvre de notre agent Madame Perche Jessica.



Vœux du maire

Le 12 janvier 2024, Monsieur le Maire a invité les habitants à partager le verre de l'amitié accompagné d'une galette.

Cette année a été marquée par la remise de la médaille d'argent ainsi que le diplôme de Maire honoraire à Madame Grelard Marie-Claude pour ses 19 ans de mandat électif dont 2 en qualité de Maire de 2001 à 2014. Une médaille d'argent a également été remise à Mr Frédéric Dugué pour ses 25 ans au sein du conseil municipal.

Une soirée riche en émotions !



Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération du conseil municipal du 20 octobre 2022, la commune de Mosnac s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle communale. Il analyse le fonctionnement du territoire et identifie des enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

Une réunion publique au printemps !

D'ici le printemps, le PLU aura bien avancé. Nous vous proposerons donc une réunion publique qui présentera le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ainsi que les différents enjeux identifiés dans le diagnostic.

C'est le moment de venir poser vos questions et d'en savoir plus sur le projet de territoire de votre commune. Pour plus d'informations, rendez-vous en mairie !

Pourquoi réviser son PLU ?

Dans une société en mouvement, confrontée à de nouveaux enjeux contemporains, le PLU vise à répondre à des questions sociétales et interroge les perspectives d'évolution souhaitées par la commune : *Comment adapter nos modes de vie aux changements climatiques ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Faut-il construire de nouveaux logements et où ? Comment concilier développement économique, accueil de nouvelles populations, tourisme et environnement ?*

Le PLU est aussi l'occasion de mettre en valeur l'existant (patrimoine culturel, naturel, bâti, paysager), prendre en compte les problématiques locales, identifier les enjeux de la commune et trouver des réponses de manière collective.

La révision du PLU s'inscrit également dans une obligation de mise en compatibilité de celui-ci avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de communes de Haute Saintonge en février 2020. Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine pour les 20 prochaines années l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire intercommunal (à l'échelle des 129 communes) en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette mise en compatibilité est l'occasion pour la commune (et pour 84 autres communes de la Haute-Saintonge) de sécuriser le PLU et également d'intégrer les enjeux du bassin de vie dans lequel est intégré Mosnac

Pour tout savoir sur le SCoT : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme>

Quelles places pour les habitants dans le projet ?

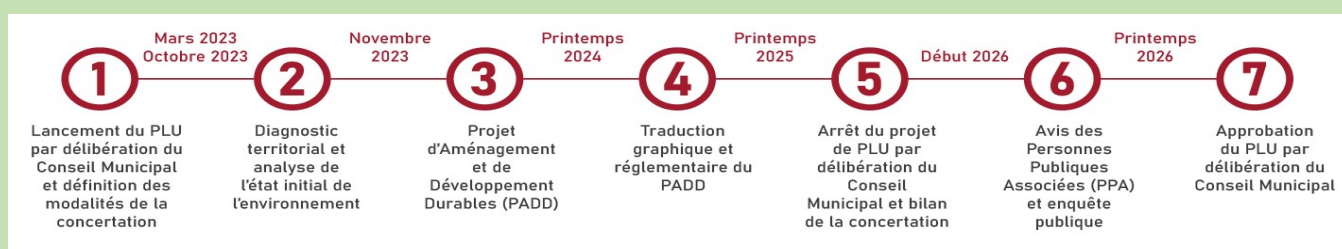
La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants.

Comment participer au projet ?

Plusieurs moyens sont à disposition des habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs demandes sur le PLU

- ✓ par courrier, adressé à M. le Maire
- ✓ en participant aux réunions publiques

Quelles sont les étapes du PLU ?





Les élections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 2024.

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États membres. Elles sont régies par [la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977](#) relative à l'élection des représentants au Parlement Européen.

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union Européenne. Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

Ces élections permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement Européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Je suis électeur

Tout citoyen français et européen âgé de 18 ans au moins la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes.

Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires qui ont le droit de voter dans leur État d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires de cette commune.

Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur une liste électorale ?

Pour les élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 3 mai 2024**.

Pour voter, vous devrez justifier de votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- une carte nationale d'identité française, en cours de validité ou périmée.
- un passeport français, en cours de validité ou périmé.
- tout autre document officiel français, en cours de validité.

Vote par procuration

Au cas où vous ne pourriez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez dès à présent établir une procuration en faveur d'une personne de confiance.

Etat civil

Dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données**, il est nécessaire d'avoir le consentement des personnes dont le nom est publié dans la rubrique Etat Civil.

Sans cet accord, nous ne pouvons les nommer.

NAISSANCES



RIVIER Diane, née le 28 septembre 2023.

JUNQUA Lyvio, né le 6 octobre 2023.

GAILLARD Capucine, née le 26 novembre 2023.

BIGAS Léo, né le 29 novembre 2023.

DECES



RYCHENER Vérena, décédée le 21 juillet 2023, le Coudinier.

MENARD Claude, décédé le 31 juillet 2023, chez Grelaud.

ROUILLARD/SARRAZIN Micheline, décédée le 24 août 2023, la Chaussée.

HIRTH Gerhard, décédé le 18 août 2023, Impasse du moulin.

BIDAUX Guy, décédé le 13 octobre 2023, rue de Favières.



L'union sportive val de Seugne

Cette année, l'US val de Seugne possède 2 équipes : 1 de 5 à 7 ans (U5U6) et une de 8 à 9 ans (U8U9) Il y a encore de la place pour de nouvelles têtes, les entraînements se font le mardi soir de 17h à 19h sur le terrain de Clion. N'hésitez pas à venir pour plus de renseignements.

Au niveau des manifestations, l'US val de Seugne organise le lundi 20 mai la Brocante de la Pentecôte sur le terrain de Clion, de 6h à 18h, 1 euro le mètre. Sans réservation. Restauration sur place et buvette.

Le samedi 22 juin marquera les 40 ans de la fusion entre les communes de Clion, Mosnac, st Georges Antignac et st Grégoire d Ardennes pour devenir l'US val de Seugne. A partir de 15h sur le stade de Clion : Démonstration de foot en marchant, petits matchs entre tous ceux présents au stade et désireux de rechausser les crampons le temps d'un après-midi, discours et vin d'honneur, repas à la salle des fêtes de Clion sur réservation car nombre de places limité. Un food truck sera présent l'après-midi pour ceux ne désirant pas rester. Un bulletin de réservation est disponible à la mairie.

Au sein du club, il y a également une session de foot en marchant, ouverte à tous (enfant, femme, homme) Les équipes peuvent être mixtes. Les matchs durent 10mn à 5 contre 5. Tous les contacts sont interdits. Cette nouveauté est accessible à tous, footballeurs ou amateurs, aux personnes qui n'ont jamais fait de foot, aux personnes ayant un handicap ou ne faisant pas d'activité physique. Venez découvrir le foot en marchant, tous les mardis sur le city stade de Clion de 19h à 20h30, à partir du 2 avril.

Mr Aquier Sylvestre, le président.

Ecole de Mosnac

L'école de Mosnac accueille cette année 39 élèves de la GS au CE1.

Comme l'an passé, le centre équestre de Favières nous a accueilli en septembre pour réaliser 5 séances. Les élèves ont beaucoup apprécié. Merci encore aux parents qui se sont libérés pour nous accompagner.

Pas de spectacle ni de cinéma de Noël cette année. En effet, nous économisons pour réaliser au mois de mai notre voyage scolaire à la montagne. L'école partira au centre de vacances d'Estarvielle du 22 au 24mai.

Nous avons fini l'année avec le traditionnel goûter de Noël. Au pied du sapin (offert par le comité d'animation de Mosnac), les enfants ont chacun pu trouver un livre qu'ils ont ramené chez eux. Jessica avait également commandé quelques cadeaux au Père Noël (des legos pour les jours de pluie !).

Geneviève a préparé un goûter de Noël.

Maya Argentieri, la directrice.

Mosnac Animations

Notre Association s'est réunie pour son Assemblée Générale le samedi 27 janvier 2024 dans une ambiance conviviale, en présence de Mr Christian LARGEAU conseiller.

Composition du bureau:

Mme Chantal LEFRANC : Présidente

Mr Alain LEFRANC : Vice-Président

Mme Catherine MERLEAU : Trésorière

Mme Dolorès MALET : Trésorière Adjointe

Mme Sylvie SIMON : Secrétaire

- ✓ **La brocante du 15 août**, comme à son habitude, a fait son plein d'exposants et chineurs. Le menu moules frites est toujours apprécié. Nouveauté, nous avons organisé les estivales le 25 août. Le spectacle de la locomobile de Mr LEPO était amusant. Le soir, nous avons partagé un bon repas dans la bonne humeur.
- ✓ **Les concours de belote du 2 septembre et 21 octobre**, de nombreux joueurs motivés étaient présents.
- ✓ **La soirée dansante du 2 décembre**, sur le thème années 70/80/90, l'ambiance était festive, le repas délicieux, et les convives contents.
- ✓ **Le marché de Noël du 10 décembre**, malgré la pluie, s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse. Les artisans qui étaient plus nombreux que l'année précédente, étaient ravis, les enfants heureux de rencontrer le père Noël et réjouis des tatouages faits par Coralie notre maquilleuse.



Photo du Père Noël avec la jolie Jade.

PROCHAINES MANIFESTATIONS à MOSNAC.

- ✓ **Repas de ST.Valentin** : samedi 17 février 2024 à 20h30, avec réservation, salle des fêtes.
- ✓ **Fêtes de Pâques** : du 29 mars au 1er avril 2024.
- ✓ **Concours de belote** : les samedis 11 mai et 13 juillet 2024, à 14h30, sans réservation, salle des fêtes.
- ✓ **Thé dansant** : samedi 25 mai 2024, de 14h à 18h, salle des fêtes.

VOYAGES :

Samedi 6 Avril 2024 (COL D'IBARDIN)

Samedi 4 Mai 2024 (DANCHARIA)

Samedi 8 Juin 2024 (COL D'IBARDIN)

Samedi 6 Juillet 2024 (DANCHARIA)

Samedi 3 Août 2024 (COL D'IBARDIN)

Départ 6H00, participation 31€.

Réservation auprès de Chantal LEFRANC, tel : 06 18 39 61 30, et Christiane DALLET tel : 06 79 70 23 81.



La Présidente : Chantal LEFRANC.

AICA MOSNAC

Bonjour à tous et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La saison de chasse n'est pas terminée, donc impossible de dresser un bilan complet.

Aucun incident majeur à signaler. Notre banquet annuel se déroulera le 23 mars 2024.

Au menu, civet de sanglier et rôti de biche.

Amateurs de gibier, réservez votre date, tarif 28€.

Bien cordialement en St Hubert

Le président,
Francis Bodin.

➤ **Banquet**

Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00.

23 Mars 2024

Prix : 28 €/Personne

Inscriptions auprès :

☎ **Président : 05-46-70-44-53 ou 06-82-06-73-61**

☎ **Trésorier : 05-46-49-82-49 ou 06-70-11-08-12**

Association attelage services loisirs

Cher(e)s lecteurs(trices) du petit journal,

Février n'est déjà plus le mois des vœux, mais au nom de l'association Attelage Services Loisirs, je vous souhaite les meilleurs moments possibles pour cette année 2024. Puisse-t-elle vous apporter la joie, la paix et mille petits bonheurs qui rendent la vie sereine dans notre belle commune de Mosnac sur Seugne

En guise de bilan :

Bien sûr si l'on devait voir le côté négatif des choses on pourrait se plaindre du prix des énergies qui ne cesse de grimper, du pouvoir d'achat qui ne cesse de diminuer, des prix en hausse partout, mais avouons que l'engouement suscité par l'attelage équestre se maintenant, nous continuons à réjouir petits et grands lors de nos sorties en haute Saintonge, ou vers Cognac, Chaniers et jusque dans le Médoc.

Nous tiendrons notre assemblée générale le vendredi 23 dans une salle associative de Mosnac derrière la mairie, à partir de 19h. L'occasion peut-être pour vous, habitants des environs de découvrir nos activités qui ne se limitent pas à la promenade. Appelez la présidente au 06 08 74 70 79 afin de mieux nous organiser car un pot de l'amitié clôture en général ces assemblées.

La longue période de pluies qui a perturbé les travaux des champs et occasionné une belle dérivée du Trèfle et de la Seugne nous a tout autant gêné pour nos activités de plein air. Nos chevaux n'ont pas effectué d'entraînements hebdomadaires, nous allons nous rattraper en février. Parfois nous pouvons embarquer une ou deux personnes sur notre voiture tout terrain, n'hésitez pas à appeler de temps en temps.

Nous sommes aussi un peu limités sur nos travaux d'entretien du matériel roulant, ainsi que de la réfection de quelques calèches anciennes, faute de local abrité.

Notre but associatif n'est pas de faire des prestations défrayées, mais bien de faire connaître l'attelage de randonnée et de le mettre à la portée du plus grand nombre sans concurrencer les professionnels du secteur. Nous pouvons participer à des journées patrimoine ou nature, scolaires ou associatives ; notre grande calèche de 10 places est équipée pour accueillir des fauteuils de PMR en toute sécurité. Bien entendu nous avons une assurance adaptée.

Responsables ou animateurs, enseignants, contactez moi au 06 08 74 70 79

A bientôt peut-être, et portez-vous bien !

La présidente, Brigitte Ayraud



Temps' Danses 17

La rentrée s'est bien passée, nous comptons 234 adhérents de 4 à 90 ans dont 7 de la gent masculine !

Le 8 octobre nous avons organisé notre première marche Rose à St Genis avec 201 marcheurs, avec environ 590 € reversé à la ligue contre le cancer.

Le 18 novembre 2023, le concert Tapas avec DJ a remporté un vif succès à Clion avec près de 230 personnes avec le groupe JB solo et Dj Fred.



Et les 10 et 11 février, notre comédie musicale sur la Légende du roi Arthur a remporté un franc succès, notant la joie de vivre sur scène, avec des tableaux époustouflants, des costumes fabuleux et une rapidité d'enchainements entre chaque tableau où le public au nombre de 480 n'a pas vu le temps passer.

Pour 2024, on continue sur la lancée avec une randonnée au départ de Mosnac le dimanche 7 avril.

Les cours au Gymnase sont toujours ouverts mardi 18h à 19h pour le Pilates, et 19h à 20h pour le renforcement musculaire à St Genis au gymnase, ainsi que le mercredi de 19h30 à 20h45 pour le cardio et renfo et l'Aéro Dance de 20h à 21h le jeudi.

Les 7 et 8 juin aura lieu le spectacle de fin d'année au cinéma de St Genis.

Pour tous renseignements ainsi que l'inscription à la Rando, s'adresser à :

Sandra GERVREAU,
éducatrice sportive

au 06 81 39 91 36

7 AVRIL 2024

RANDO
TEMPS'DANSES 17

Départ
9h-10h30
Derrière la
mairie de
MOSNAC

6,5 ou 10 km
Collation sur la route et
apéritif à l'arrivée
Apportez votre gobelet et votre
gourde

Scannez le QR code
pour vous inscrire

Inscription en ligne 5 euros
gratuit - de 10 ans

Paiement sur place 6 euros

Renseignements : 0681399136 / 0676750761

Campagne de stérilisation des chats errants

La Fondation 30 Millions d'Amis a conscience que la gestion des chats libres est délicate et qu'il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace a maintes fois fait ses preuves : contrôler leur reproduction par la stérilisation.

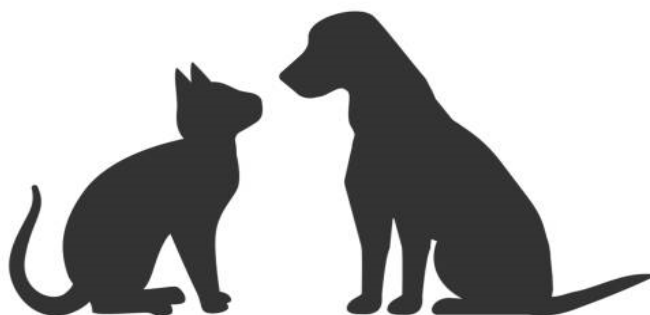
Il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans.

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc mis en place une convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler **la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique** des chats libres.

L'autre moitié sera à la charge de la mairie.

Les chats sont à identifier par PUCE ELECTRONIQUE au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.



Qu'est-ce qu'un animal en état de divagation ? (ou animal errant)

Ce que dit la loi

C'est l'article [L211-23 du code rural](#) qui définit l'état de divagation :

Pour les chiens : Il s'agit d'un chien livré à lui même qui est **hors de portée de voix** de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à **plus de 100 mètres** de la personne qui en est responsable.

Pour les chats : Il s'agit d'un chat **NON IDENTIFIE** qui se trouve à **plus de 1000 mètres de son domicile** ou à **plus de 200 mètres d'habitations**.

Pour les autres animaux : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Conséquence : **L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière**

PIÉGER LE FRELON

Pourquoi faut-il piéger ?

Du fait de sa démographie explosive en 2022, la simple destruction des nids ne suffira plus à maîtriser sa propagation. Seule une lutte mise en œuvre à l'échelle de la population pourra diminuer son expansion et limiter la dangerosité de sa présence.

Selon le GDSA Isère, 2022 a franchi un seuil critique en terme de présence du frelon asiatique. Près de **900 nids ont été détruits en 2022** et 419 ont été signalés après la période de destruction avec plus de 130 signalements de nids par jour.

Au niveau régional, **3625 nids ont été détruits**, ce qui laisse croire que près d'un tiers des nids seraient situés en Isère.

Il est donc primordial de mettre en place des moyens de lutte qui soient adaptés, efficaces mais aussi variés afin de diversifier la stratégie de piégeage.



Quand piéger ?

Pour un piégeage optimal il est important de suivre le calendrier de piégeage élaboré par la société Jabeprode ci-dessous.

Il est nécessaire de poursuivre **la lutte en automne** car c'est à cette période que les frelons se nourrissent d'insectes. En effet, à ce moment ils sont à la recherche de protéines car ils ne trouvent plus de quoi se nourrir dans la végétation. Cela leur permet de nourrir leur reine, qui hibernera jusqu'au printemps et créera une nouvelles colonie.

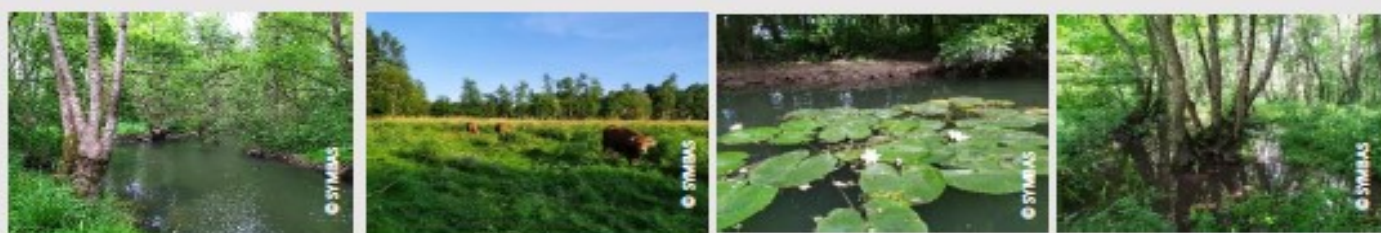


Mon calendrier de piégeage

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Phase 1 : ne pas piéger	Phase 2 : piégeage limité		Phase 3 : piégeage de printemps			Phase 4 : inutile de piéger		Phase 5 : piégeage d'automne			Phase 1 bis : ne pas piéger

Nous vous informons que des pièges sont à votre disposition à la mairie sur simple demande.

La Seugne et ses affluents, des cours d'eau classés Natura 2000 ...



Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, qui vise à préserver la biodiversité, tout en prenant en compte les activités humaines. Ces sites ont été sélectionnés de par la présence d'espèces animales et végétales, et de milieux naturels dits d'intérêt communautaire ; car ils sont en dangers, rares, menacés, en voie d'extinction ou propres à un territoire.

La Haute vallée de la Seugne, un site d'une grande richesse écologique.

Parmi les milieux présents sur ce territoire, on peut observer des prairies humides, des forêts alluviales, des mégaphorbiaies (prairies humides à hautes herbes), ... Ces habitats abritent de multiples espèces protégées. Des mammifères sont présents, comme la Loutre d'Europe au corps fuselé qui lui permet d'être une excellente nageuse, le Vison d'Europe une espèce en danger critique d'extinction, les chauves-souris qui chassent nos insectes au fil de l'eau et dans les bocages. De magnifiques insectes peuvent être aussi observés tels que la Rosalie des Alpes aux couleurs vives d'un bleu cendré ou le Lucane-cerf-Volant qui fait un fort bourdonnement lors de son vol. Mais également des papillons comme le Cuivré des Marais au couleur bleuâtre et orangé ou des libellules dont l'Agrion de Mercure, la Cordulie à Corps fin et le Gomphe de Graslin qui parcourent nos cours d'eau, et bien d'autres encore ...



Le SYMBAS pose régulièrement des caméras en bord de cours d'eau, pour observer les mammifères et oiseaux qui y vivent ... Cette année, c'est le Pharaon, la Maine, la Seugne et le Villier qui ont été inventoriés. Plusieurs espèces ont pu être observées telles que des ragondins, mulots, renards, blaireaux, chevreuils, martre des pins, fouine et différents oiseaux comme le pigeon ramier, le geai des chênes, le canard colvert. Mais surtout, ce qui a retenu toute notre attention, c'est l'observation d'espèces protégées telles que la loutre d'Europe, la genette commune, le héron cendré, la chouette hulotte, l'aigrette garzette, le pic vert, le martin pêcheur, et bien d'autres encore



Une biodiversité à préserver ! Vous êtes propriétaire ou usager d'une parcelle située en site Natura 2000 et vous souhaitez participer à la mise en œuvre d'actions pour préserver cette biodiversité ? Vous pouvez ! Divers outils Natura 2000 sont à disposition des propriétaires (publics ou privés) et usagers (associations, exploitants agricoles, etc. ...).

- ✱ **Pour les parcelles agricoles, déclarées à la PAC, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** permettent de mettre en œuvre des actions agricoles favorables à la préservation de la biodiversité, en contrepartie d'une rémunération financière. Ainsi, vous pourriez créer une prairie, gérer de manière extensive une prairie par du pâturage, ou adapter les modalités de fauche des prairies ... Les rémunérations varient de 150 à 650 €/ha/an.



- ✱ **Pour les parcelles non déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune), les contrats Natura 2000** permettent de financer, grâce à des aides publiques, des actions de restauration, d'aménagement ou de gestion des espaces naturels : créer une mare, remettre en prairie une friche où sont présents arbustes et ronciers, planter des haies, poser des clôtures pour mettre en place du pâturage, faire faucher ou pâturer une prairie, réaliser une gestion environnementale des boisements, etc ... L'action sera remboursée à 100% pour les propriétaires privés et usagers, et jusqu'à 80% pour les collectivités !



- ✱ **Pour toutes les parcelles situées en site Natura 2000, la charte Natura 2000** vise à valoriser des bonnes pratiques de gestion favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire. Les chartes Natura 2000 peuvent concerner des pratiques de gestion liées aux milieux naturels ou aux activités économiques (randonnées pédestres, équestres, cyclistes, structures d'hébergements (gîtes, camping, ...)). Cette adhésion, qui est gratuite, permet d'être exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Le saviez-vous ? La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*, de son nom latin) est une espèce de la famille des mustélidés, protégée aux niveaux national, européen et international.

D'une couleur principalement marron et plus clair au niveau du cou, la fourrure de la Loutre est l'une des plus denses chez les mammifères (entre 60 000 et 80 000 poils/cm² de peau). C'est pour l'une de ses raisons que la Loutre était autrefois intensément piégée et chassée pour sa fourrure ; ce qui a conduit à son déclin.

La Loutre est une très bonne nageuse grâce à son corps fuselé, sa tête aplatie, ses pattes palmées et sa queue qui lui sert de gouvernail et de propulseur. Elle fréquente le réseau hydrographique et les annexes des cours d'eau (zones humides), où elle se nourrit essentiellement de poissons et de crustacés. Mais cette espèce carnivore et opportuniste peut également se nourrir d'amphibiens, voir de reptiles et d'oiseaux.



Pour avoir plus d'information, contactez :
Barbara MONNEREAU, animatrice Natura 2000 au SYMBAS
06 45 98 03 26 – natura2000@symbas.fr
<https://hautevalleeseugne.n2000.fr/>





MANGEZ VITAMINÉ !

La vitamine C reste la reine des vitamines en hiver !

On la retrouve dans les **agrumes** comme les oranges, les clémentines, le kiwi ou encore le pamplemousse.

L'**acérôla** est également un complément alimentaire très riche en vitamine C naturelle. Il en contiendrait environ 40 fois plus que l'orange !

Variez les huiles et privilégiez les légumineuses ! On varie les huiles (lin, colza, chanvre, noix, olive) afin de varier les goûts et les bienfaits. On privilégie les légumineuses (lentilles, pois cassés, haricots secs, pois chiches), très nourrissantes et riches en fibres et en fer.

La vitamine B permet de combattre le froid ! La vitamine B (B6, B9 et B12) apporte de l'énergie et booste le moral. L'aliment le plus riche en vitamine B est la levure alimentaire, on en trouve aussi dans le germe de blé, le foie cuit, le saumon, les œufs, les fromages tels que celui de chèvre ou le camembert.

Lorsqu'il fait froid, le corps travaille pour maintenir sa température, cela implique une augmentation de la dépense énergétique.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine



« JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ, POUR MOI MAIS AUSSI POUR MES PROCHES »

Aline, 73 ans

a fait son dépistage du cancer colorectal le 9 décembre 2023



Entre 50 et 74 ans, **le dépistage du cancer colorectal** est accessible, rapide, gratuit, à faire chez soi, tous les 2 ans

Retirez votre test :

Chez votre médecin

En pharmacie

Sur monkit.depistage-colorectal.fr

ASTUCE SANTÉ : MÊME EN HIVER, PENSEZ À AÉRER VOTRE LOGEMENT !

Ouvrir grand vos fenêtres pendant 5 à 10 minutes tous les jours est la manière la plus efficace de renouveler suffisamment l'air des pièces sans refroidir la maison. De cette façon, l'air est vite renouvelé et les murs et tous les meubles n'ont pas le temps de refroidir.

Cela permet d'évacuer l'excès d'humidité et les polluants de la maison.



RAPPEL : il est formellement interdit d'obstruer les bouches de ventilation et d'entrée d'air. Cela peut provoquer la formation de moisissures par la condensation pouvant occasionner de graves désordres. Obstruées, elles présentent un danger car elles ne permettent pas l'évacuation des émanations de monoxyde de carbone (gaz toxique, incolore et inodore).



POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂÎNÉS : ENCLENCHEZ UNE DYNAMIQUE DE VOISINAGE

Lutter contre l'isolement des personnes âgées est un enjeu majeur, surtout en cette période hivernale. En effet, les plus de 75 ans sont les plus touchés par la solitude. Pour lutter contre ce fléau qui favorise bien souvent la dépression et d'autres maladies qui ont des conséquences sur la santé, il est important de créer du lien autour de ses voisin(e)s âgé(e)s, en prenant le temps de les rencontrer, de prendre des nouvelles et de les connaître.

Vous détectez une situation inquiétante concernant une personne âgée ? Nous vous remercions d'en informer immédiatement votre gardien.

**L'heure
CiviQUE**
charentaise-maritime

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour une action solidaire en faveur d'une personne âgée ? Devenez ambassadeur de L'heure Civique, et inscrivez-vous sur la plateforme :

lheurecivique.habitat17.fr

POURQUOI S'ENGAGER ?

- Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- Vivre une expérience humaine collective
- Être utile aux autres
- Connaître les formes d'engagement
- Donner du sens à votre action



© MHN - Julie Bourgeat

90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

9 participants sur 10
sont satisfaits de leur séjour de cohésion*.



Pour
en savoir plus,
rendez-vous sur
snu.gouv.fr
#SNU2024

*Études INJEP 2021 et 2022.

#SNU2024 POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

Vous avez entre 15 et 17 ans en 2024
Rejoignez l'équipe SNU

snu.gouv.fr



© MHN - Julie Bourgeat

1 LE TEMPS DE COHÉSION

LE SÉJOUR COLLECTIF

Dans un centre SNU, retrouvez pendant **douze jours** des jeunes venus d'autres départements qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société. Vous pouvez choisir parmi les **différents séjours proposés**, en fonction de votre zone de congés scolaires.

2024

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
• Zone C* : du 12 au 24 février • Zone A* : du 19 février au 2 mars • Zone B* : du 26 février au 9 mars	• Zone C* : du 8 au 20 avril • Zone A* : du 15 au 27 avril • Zone B* : du 22 avril au 4 mai	• Toutes zones : du 17 au 28 juin	• Toutes zones : du 3 au 15 juillet

Activités renforçant la cohésion, l'autonomie et l'engagement
Projets collectifs, ateliers pratiques, sport, temps de démocratie interne, rites républicains, etc.

Activités liées aux enjeux de société
Citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



© MHN - Julie Bourgeat

Maxime, 15 ans, Créteil

« Nous avons pratiqué une initiation au secourisme par le biais de quatre ateliers autour du massage cardiaque, du défibrillateur, des différents types d'hémorragie et, pour finir, de la position latérale de sécurité (PLS), tout cela encadrés par des secouristes. Cela nous permettra de savoir agir en cas d'urgence. »

→ Le séjour de cohésion est gratuit : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

*Zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : académies d'Alsace, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.
Zone C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

2 LE TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Vous pouvez poursuivre votre parcours SNU avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Vous pouvez effectuer votre mission d'intérêt général **tout au long de l'année (minimum 84 heures) pendant douze jours consécutifs** durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

Près de chez vous, des **organismes publics** (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.) et des **associations** vous proposent des offres de mission correspondant à vos attentes et à vos disponibilités.

Des exemples ?

Missions solidaires, aide à des publics fragiles, chantiers de restauration du patrimoine, organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

L'ENGAGEMENT LONG

Vous pouvez vous engager dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, les réserves, ou dans du bénévolat, **avant vos 25 ans** et pour une durée **de trois mois à un an**.

Quelles missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, bénévolat associatif (jeuxaider.gouv.fr), sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.

Nadia, 18 ans, Marseille

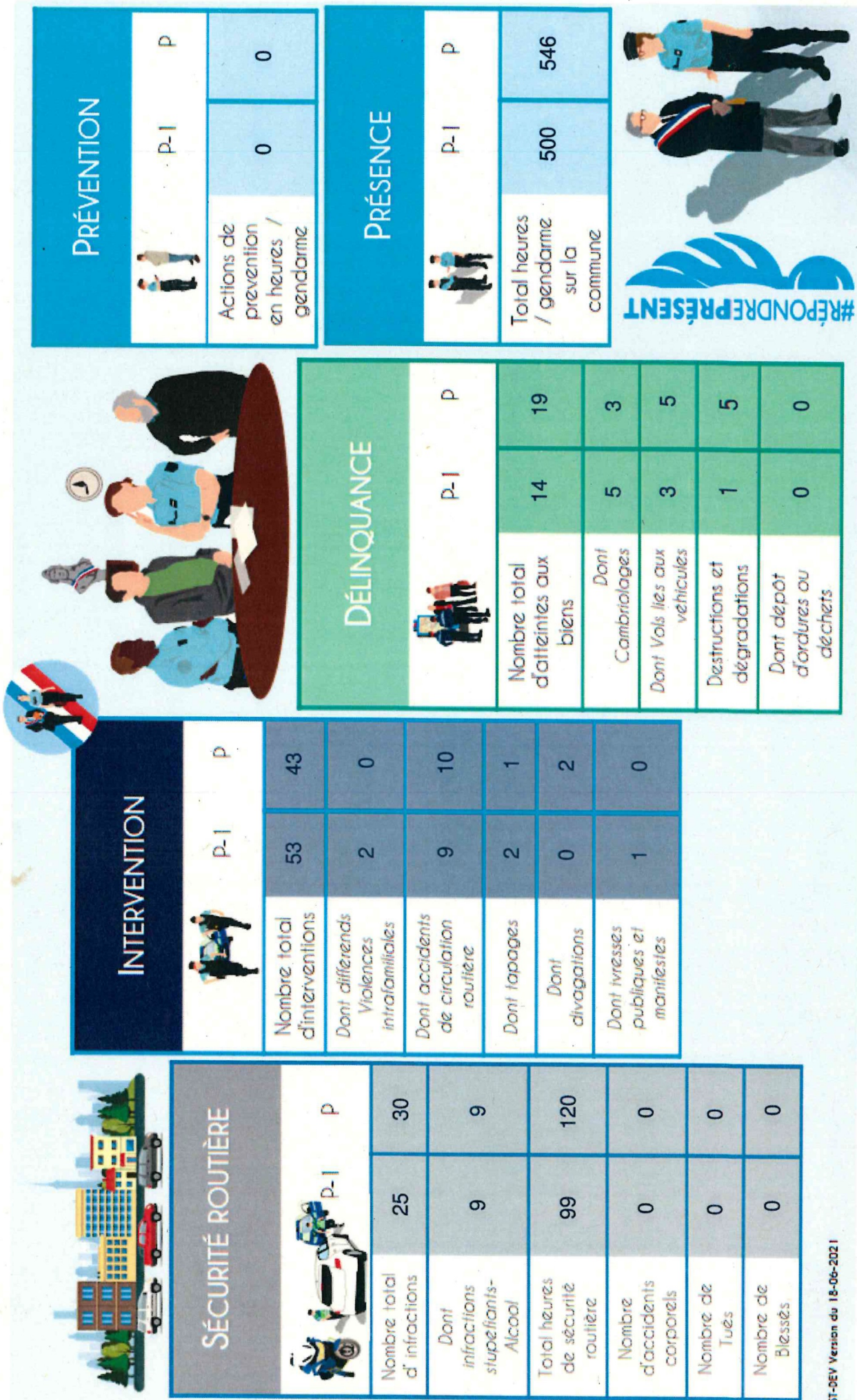
« J'ai décidé de continuer avec une mission de Service civique, je restaure un château du XIV^e siècle... et j'adore ! Ça m'a donné envie de continuer mes études dans le secteur de la culture et du patrimoine ! »



© MHN - Julie Bourgeat

INFORMATION ÉLU #PRÉSENTS POUR LES ÉLUS Commune de : 17250 MOSNAC

Période P-I : 01 / 2022 à 12 / 2022
 Période P : 01 / 2023 à 12 / 2023



LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

**N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR
ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.**



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou

service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets

service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures,
restes de repas,
herbes, tontes...



BIOSEAUX

2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois...
Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



50%

50%



3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



COMPOSTEUR

! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

— Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

www.haute-saintonge.org

CALENDRIER 2024 DES COLLECTES

MOSNAC / ST-GRÉGOIRE-D'ARDENNES / ST-PALAIS-DE-PHIOLIN / ST-QUANTIN-DE-RANÇANNES / BELLUIRE / PONS ECARTS SUD OUEST / MAZEROLLES

ORDURES MENAGERS
à partir de 4h

SACS JAUNES
à partir de 4h

FERIE non collecté

Retrouver toutes les informations sur
<https://www.haute-saintonge.org/dechets/les-collectes>

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L 1	1 J	1 V	1 L 14	1 M	1 S	1 L 27	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L 49
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L 50
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L 51
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L 52
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L 1
31 M		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M



**Panneau
Pocket
Mosnac**

